

Actualité désherbage maïs RÉUSSIR SON DÉSHERBAGE MALGRÉ LES CONDITIONS SÈCHES

 **BASF**
The Chemical Company



Utilisez ISARD® en post !

Meilleure efficacité et régularité du passage de post-levée

En ajoutant Isard® à son programme de désherbage de Post-levée, l'agriculteur va renforcer l'efficacité de son traitement tout en obtenant :

- une plus grande régularité d'action sur graminées et dicots,
- de la persistance sur les graminées estivales

Essai
Parcelle Agriculteur
BLOU (49)

Maïs 3 F :
Isard® 1L/ha
+ Ref 28 0,5 L/ha
+ Ref 8 0,5 L/ha

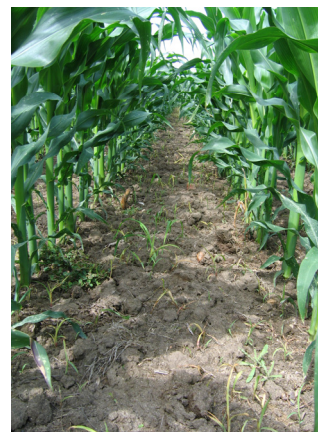
Maïs 5 – 6 F:
Ref 15 0,2 L/ha
+ Adj 0,1 L/ha



Maïs 3F :

Ref 28 0,5 L/ha
+ Ref 8 0,5 L/ha

Maïs 5 – 6 F:
Ref 8 0,4 L/ha
+ Ref 15 0,2 L/ha
+ Adj 0,1 L/ha



- un apport sur 8 dicotylédones importantes.



Amarante



Ambrosie



Chénopode
hybride



Matricaire



Laiterons



Lamiers



Véroniques
agreste, de perse



Renouées
des oiseaux et liseron

Les 3 clés de la réussite ISARD® en post-levée :

- **Des interventions précoces** : appliquer tôt (stade du maïs 2 – 3 feuilles) et sur des graminées en cours de levée et jusqu'à « 1-2 feuilles » maximum, des dicots au stade 2 à 4 feuilles maxi.
- **Des applications lorsque les conditions météorologiques sont favorables** : une hygrométrie élevée, une température modérée (<25 °C), des amplitudes thermiques faibles.
- **Un sol frais** : humidité suffisante pour mettre les matières actives en action, l'idéal pluie ou irrigation (minimum 10mm) dans les 10 jours qui suivent l'application.

PRODUITS POUR LES PROFESSIONNELS : UTILISEZ LES PRODUITS PHYTOPHARMACEUTIQUES AVEC PRECAUTION AVANT TOUTE UTILISATION , LISEZ L'ETIQUETTE ET LES INFORMATIONS CONCERNANT LES PRODUITS.

Actualité désherbage maïs

RÉUSSIR SON DÉSHERBAGE MALGRÉ LES CONDITIONS SÈCHES

BASF
The Chemical Company

Qu'est-ce que ISARD® ?

Isard® : marques déposées BASF - **Autorisation de vente** : n°2010617 - **Composition** : 720 g/L de dmta-p - **Formulation** : EC

Classement toxicologique :

-Xn : nocif – N : dangereux pour l'environnement - R22 : nocif en cas d'ingestion - R36/38 : irritant pour les yeux et pour la peau - R43 : peut entraîner une sensibilisation par contact avec la peau - R50/53 : très toxique pour les organismes aquatiques, peut entraîner des effets néfastes à long terme pour les organismes aquatiques.

Usages et doses autorisées : maïs grain et fourrage, maïs doux 1,4 L/ha, sorgho 1,2 L/ha.

Stade d'utilisation sur Maïs : Pré et post dès 1 F - BBCH11

Stade d'utilisation sur Sorgho : post-levée – 3 F

Stade d'utilisation sur Millet-Moha : post-levée 2/3 F

Nombre maximum de traitements / an : 1 application tous les 2 ans.

Délai avant récolte : DAR maïs fourrage et sorgho : 90 jours – DAR maïs grain : 100 jours , DAR maïs doux : 60 jours – DAR millet/moha grain : 100 jours - DAR millet/moha fourrage : 90 jours.

Distance aux points d'eau (Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) : Respecter une zone non traitée (ZNT) de 5 mètres

Délai de rentrée (Cf. Arrêté J.O. du 21/09/2006) : 48 heures.

Respecter pour les cultures entrant dans la rotation et pour lesquelles le dmta-p et la pendi ne sont pas autorisés un délai de : 140 jours pour les céréales (sauf pour avoine d'hiver et céréales de printemps : 200 j), 300 jours pour les autres cultures entre l'application du produit contenant de la pendi ou du dmta-p ou la plantation de la culture suivante.

Précautions lors de la préparation de la bouillie : gants nitrile, lunettes de sécurité, masque anti-poussière (type P 3) ou filtre combiné A2P3 si toxicité par inhalation, bottes (marquage S5 ou P5), combinaison (type 4).

Dangereux – Respecter les précautions d'emploi, lire attentivement l'étiquette avant toute utilisation. Avril 2011 – Annule et remplace toute version précédente. Il appartient à l'utilisateur de ce produit de s'assurer, avant toute application, auprès du N° Azur BASF Agro qu'il dispose bien de la dernière version à jour de ce document.

REF 265MAIHBE0411OUEST



10 gestes responsables et professionnels de la pulvérisation

AVANT L'APPLICATION

-  **1** ▶ Stocker les produits dans un local phytosanitaire conforme et fermé à clé. 
-  **2** ▶ Bien lire l'étiquette et les précautions d'emploi. 
-  **3** ▶ Se protéger efficacement (gants, lunettes, masque, combinaison, bottes). 
-  **4** ▶ Vérifier régulièrement et maintenir le bon état et le réglage du matériel d'application. 
-  **5** ▶ Surveiller le remplissage et ajuster le volume de bouillie (clapet anti-retour, dispositif de surverse). 
-  **6** ▶ Rincer les emballages trois fois, vider l'eau de rinçage dans la cuve et recycler dans le cadre des collectes Adivalor. 

PENDANT L'APPLICATION

-  **7** ▶ Appliquer la bouillie dans les cultures par temps calme, sans vent et éviter toute dérive de pulvérisation vers les fossés, cours d'eau, chemins, abords de ferme ou bâtiments. 

APRÈS L'APPLICATION

-  **8** ▶ Appliquer après dilution les fonds de cuve et les eaux de rinçage sur la parcelle. 
-  **9** ▶ Nettoyer les équipements de protection. Se laver les mains. Prendre une douche. 
-  **10** ▶ Prévenir les pollutions ponctuelles : traitement des effluents phytosanitaires, BASF Agro recommande le procédé Osmofilm® 

Contacts utiles

Informations techniques Etiquettes et FDS	BASF Agro	N°Azur 0 810 02 30 33 ou www.basf-agro.fr
Une question de santé	MSA	PhytAttitude N° Vert 10 800 887 887 APPEL GRATUIT DEPUIS UN POSTE FIXE
En cas d'urgence (incident ou accident)	BASF Agro	Service Sécurité 24h/24 01 49 64 57 33
Collecte des emballages vides	ADIVALOR	N°Azur 0810 12 18 85 ou www.adivalor.fr